

Etude sur la Biodiversité dans les Landes de Gascogne – Phase 3 Convention n° 24 / RD / 1967



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt - bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

France Bois Forêt est ainsi le reflet d'une filière responsable, qui gère durablement ses forêts et sa matière première, tout en relevant les défis d'aujourd'hui et de demain.

franceboisforet.fr

Réalisé par :



Contexte et objectifs

Les propriétaires sylviculteurs, principaux gestionnaires forestiers du massif des Landes de Gascogne, sont essentiels à la préservation de la biodiversité dans cet écosystème. L'étude « Biodiversité des Landes de Gascogne », lors des phases 1 et 2, a permis de collecter et restituer les connaissances sur la faune et la flore qui habitent les différents milieux de leurs propriétés forestières.

L'analyse des données à disposition de l'étude a mis en avant la spécificité de la biodiversité locale et l'importance de certains milieux. Cependant, elle a également révélé des lacunes dans les données en parcelles cultivées et dans la compréhension de l'impact des pratiques sylvicoles sur la biodiversité, soulignant ainsi la nécessité d'approfondir ces connaissances pour guider une gestion forestière durable.

La troisième phase du projet vise à améliorer les connaissances de la biodiversité du massif des Landes de Gascogne et à développer la connaissance du lien gestion forestière-biodiversité.

Cette troisième phase de l'étude vise donc, dans un premier volet, à **définir un dispositif de suivi sur la relation entre la biodiversité et la gestion sylvicole.**

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer les connaissances sur la relation entre gestion forestière et biodiversité, notamment sur les pratiques de débroussaillage ;
- Comparer l'influence de différentes modalités de pratiques sylvicoles sur la biodiversité dans le cadre de la gestion forestière de Pin maritime ;
- Mettre en place des protocoles de suivis adaptés et innovants ;
- Intégrer les propriétaires forestiers dans les actions de suivis.

Indicateurs de résultats

Premier indicateur de résultats : la réalisation des protocoles de suivi

- Pour les **Rhopalocères** (papillons de jours), le CEN N-A a réalisé **2 protocoles de suivi** ;
- Pour les **oiseaux**, la LPO a réalisé **3 protocoles de suivi** ;
- Pour le suivi de la **Flore-Habitats**, le PNRLG a rédigé **1 protocole de suivi** sur l'état de conservation des landes sèches.

Second indicateur de résultats : la sélection des sites

Les critères de sélection des sites ont été validés par les partenaires techniques du projet.

A ce jour, 12 parcelles répondant à nos critères ont été présélectionnées en propriété privée. La sélection des sites pourra, en complément des parcelles des propriétaires privés, intégrer d'autres sites : forêts publiques, parcelles de recherche (parcelles expérimentales de l'INRAE, par exemple).

Principaux résultats obtenus

Action 1.1 : Définition et rédaction des protocoles de suivi

Coordinateur : SSSO

Partenaires clés : LPO, CEN N-A et PNRLG

Lors du groupe de travail du 29 novembre 2023, il a été décidé une construction collective des protocoles de suivi, avec le(s) spécialiste(s) de chaque groupe taxonomique qui sera responsable d'un groupe de travail. Des protocoles de suivi ont été réalisés par chaque « partenaire clé » (**cf. Annexes**).

Ainsi, le CEN N-A a rédigé les protocoles de suivi concernant les **Rhopalocères** (papillons de jours) ; la LPO a fait les protocoles de suivi des **oiseaux** (Fauvette Pitchou, Engoulevent d'Europe et impact de la prédation, c'est-à-dire mesure de l'insectivorie aviaire) et le PNRLG a rédigé un protocole de suivi pour la **flore et les habitats** (état de conservation des landes sèches).

Action 1.2 : Sélection des sites de suivi

Coordinateur : SSSO

Partenaires clés : LPO, CEN N-A et PNRLG

A partir des protocoles envisagés, une attention particulière a été portée sur la sélection des sites de suivi.

Une **analyse statistique** a permis de déterminer le nombre de sites/réplicas nécessaire à l'étude. Il a été décidé qu'une trentaine de sites était nécessaire pour l'étude de chaque modalité.

Les **critères de sélection** des sites de suivi ont été établis pour la mise en place du dispositif de suivi. Ils ont été discutés lors de deux groupes de travail (le 28 novembre 2024 et le 20 janvier 2025) et validés par les partenaires techniques du projet lors du GT du 20 janvier 2025. Il s'agit notamment de déterminer la taille des sites, les modalités de gestion sylvicole appliquées sur le site, le stade sylvigénétique du peuplement et l'influence de paramètres externes (**cf. Annexes**).

Action 1.5 : Vulgarisation et sensibilisation

Coordinateur : SSSO

Partenaires : PNRLG et CNPF N-A

L'action 1.5 consiste en la vulgarisation et la sensibilisation sur les suivis envisagés.

La mise à disposition de sites est essentielle pour la mise en place du dispositif de suivi. Les parcelles de pin maritime étant majoritairement privées dans le massif des Landes de Gascogne, la sélection de sites doit s'appuyer principalement sur le volontariat des sylviculteurs.

Un travail de sensibilisation et de vulgarisation auprès des sylviculteurs a donc été nécessaire pour les impliquer dans l'étude et permettre la sélection des sites de suivi. Ce travail a consisté à tenir informés

les sylviculteurs des intentions de l'étude par la mise en place d'un dispositif de recherche de suivi de la relation biodiversité-gestion sylvicole.

Pour ce faire, des **réunions d'information** et des **communications** ont été réalisées. Lors du Conseil d'Administration du SSSO qui a eu lieu le 11 mars 2025, la phase 3 de l'Etude sur la biodiversité a été présentée aux administrateurs du SSSO, dont les critères de sélection des sites de suivi. Le SSSO a ainsi sollicité les propriétaires forestiers à mettre à disposition une ou plusieurs parcelle(s) pour effectuer ces suivis.

A ce jour, 4 propriétaires privés se sont portés volontaires.

Valorisation

La fiche programme fait mention des outils/événements suivants :

- Publications : protocoles de suivi, note de synthèse

Les protocoles de suivi concernant les **Rhopalocères** (papillons de jours) ont été réalisés par le CEN N-A. La LPO a fait les protocoles de suivi des **oiseaux** (Fauvette Pitchou, Engoulevent d'Europe et impact de la prédation, c'est-à-dire mesure de l'insectivorie aviaire). Enfin, le PNRLG a rédigé un protocole de suivi pour la **flore et les habitats** (état de conservation des landes sèches). Les protocoles de suivi se trouvent en **Annexes**.

Une note de synthèse sera également fournie en complément de ce rapport.

- Restitutions auprès des propriétaires forestiers et des élus

Le projet a été présenté aux membres du Bureau du SSSO le 14 mai 2024 et lors de l'Assemblée Générale du SSSO le 20 septembre 2024.

Lors du Conseil d'Administration du SSSO qui a eu lieu le 11 mars 2025, la phase 3 de l'Etude sur la biodiversité a été présentée aux administrateurs du SSSO.